

RESOLUTION

Objet : Protocole d'accord avec le Conseil international des musées (ICOM)

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 68^{ème} session à Séoul, du 8 au 12 novembre 1999,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AGN/68/RAP/5, intitulé "Projet de Protocole d'accord avec le Conseil international des musées",

RECONNAISSANT l'intérêt de formaliser les relations entre l'O.I.P.C.-Interpol et l'ICOM dans un accord qui permette une coordination des actions en matière de lutte contre le vol et le trafic d'oeuvres d'art afin d'aider les Parties à mener des actions dans ce sens,

APPROUVE le Protocole d'accord avec l'ICOM, figurant en annexe 1 du rapport AGN/68/RAP/5 ;

DONNE MANDAT au Secrétaire Général pour le signer.

Adoptée